

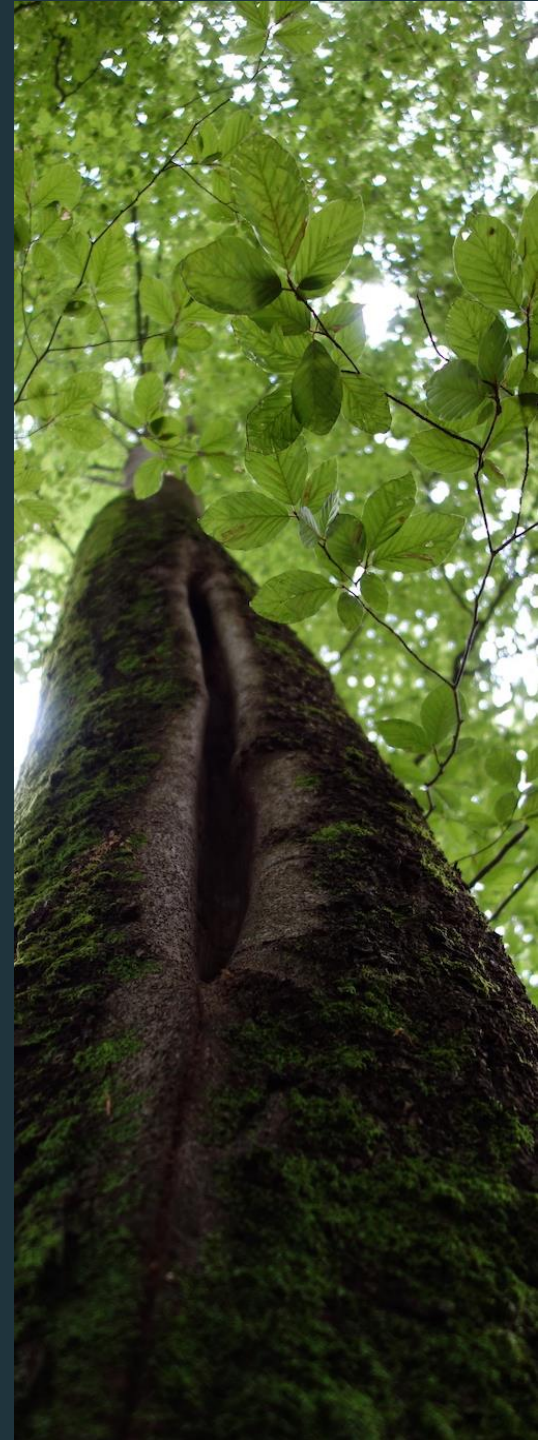


**natagora**

*La nature avec vous*

# **Plan d'action pour la Barbastelle d'Europe**

- *Statut de la Barbastelle*
- *Répartition de l'espèce en Wallonie*
- *Écologie de l'espèce*
- *Objectifs stratégiques*
- *Objectifs opérationnels et actions*





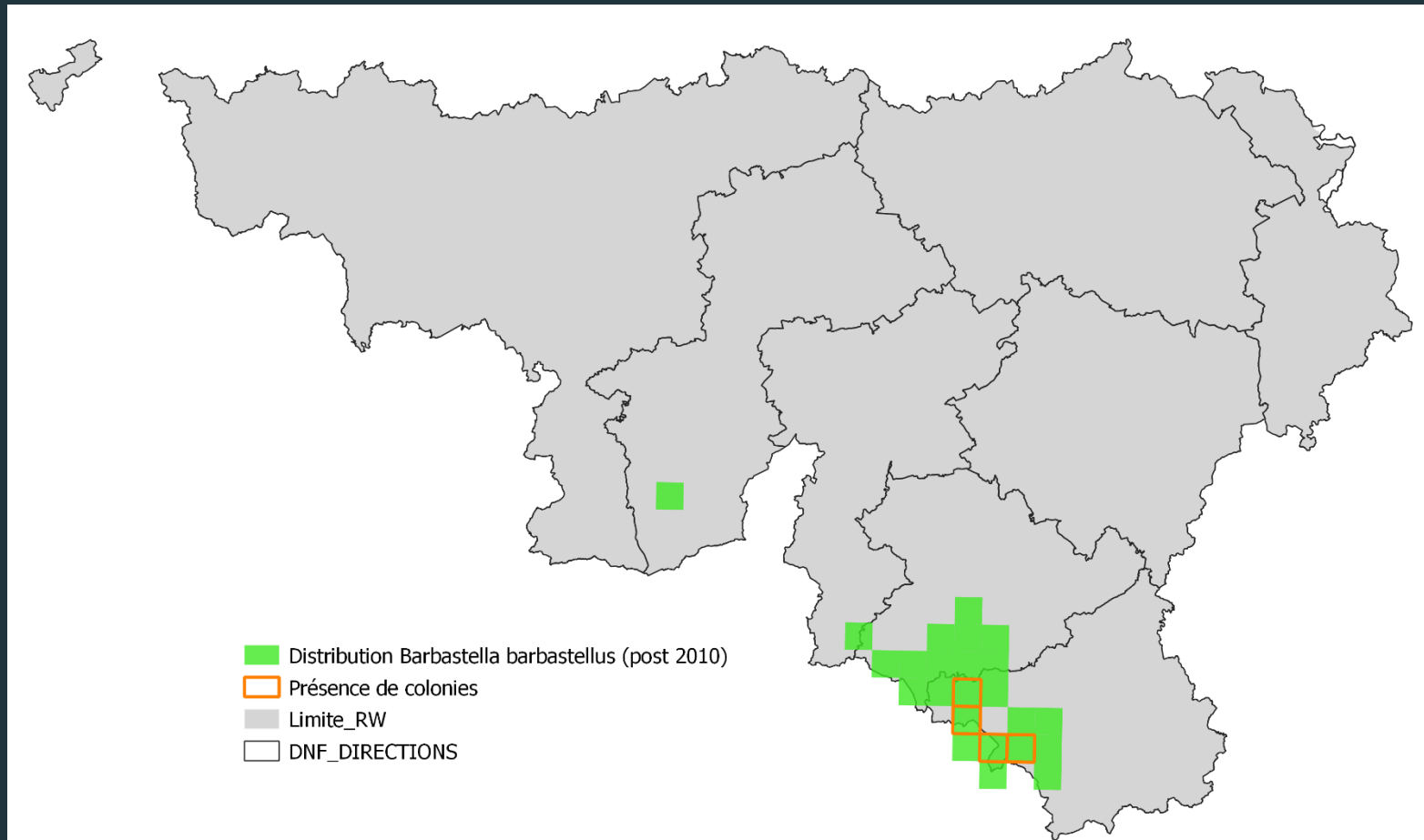
# Statut de l'espèce

- En Europe: inscrite comme « Vulnérable » dans la liste rouge de l'UICN
- En Wallonie: inscrite comme « En danger » dans la liste rouge wallonne
- Espèce d'intérêt communautaire (Annexe II et IV – Directive « Habitat »)
- Espèce intégralement protégée par la LCN (Décret du 6/12/2001)
- 11 sites Natura 2000 désignés pour l'espèce.



# Répartition en Wallonie

→ Rarissime: 100 – 500 individus



# Écologie

→ **Grande fidélité à ses gîtes d'hibernation**

→ **Colonies:**

- Quasiment toujours sur du bois mort
  - En forêt: sous les écorces mortes) mais aussi dans les bâtiments
  - (En bâtiments: dans des fissures, trous, etc.)
  - Essences : chêne mais aussi hêtre, châtaignier, etc.
- En petits groupes (20aine d'individus)
- Changement régulier de gîte exploités durant l'estivage,

→ **Gîtes d'hiver:**

- Principalement en forêt, dans les arbres (2-5 C°)
  - En période de gel : dans les cavités souterraines naturelles ou artificielles (tunnel désaffecté, ardoisières...)
  - Le plus souvent seule, parfois en essaim



# Ecologie



## → Chasse:

- Principalement en milieux forestiers et écotones associés
- Elle évolue autour des canopées, à la lisière des zones boisées, sur les chemins forestiers, dans les clairières, le long des haies en milieu agricole, le long des ripisylves

## → Régime alimentaire:

- Hautement spécialisé
- 90 % de petits ou micros lépidoptères, majoritairement pourvus d'organe acoustique

## → Territoire de chasse:

- 5-10 territoires de chasse différents / nuit
- Dans un rayon de 4-5 km autour des colonies

## → Transit:

- Allées forestières, structures bocagères...





# Objectifs stratégiques

Améliorer les connaissances

Améliorer la disponibilité en gîte de reproduction et d'hibernation

Améliorer le cadre légal

Améliorer la disponibilité de la ressource alimentaire, la qualité des terrains de chasse et des axes de transit

Sensibiliser/informer/Accompagner





# Améliorer les connaissances

- Détecter de nouveaux noyaux de population
  - Inventaires acoustiques aléatoires et ciblés 100 PE/an
- Identifier les réseaux d'arbres gîtes exploités
  - Radio-pistage 10 ind./an
- Évaluer l'état de conservation des massifs forestiers exploités

## Mais aussi:

- *Poursuivre les recherches scientifiques*
  - *Modélisation de l'habitat*
  - *Barbastelle comme bio-indicateur en forêt*
  - *Disponibilité alimentaire*
- *R&D*
  - *Gîtes de reproduction artificiels*
  - *Techniques de création artificielle de gîtes*





# Améliorer le cadre légal existant

→ Améliorer la mise en application de la protection légale

- Systématisation de la notification de présence
- Statut de protection dédié pour les gîtes

→ Renforcement des mesures favorables à la biodiversité en forêt et élargissement du champ d'application (Soumis et privé)

- Zones à enjeux: Mesures fortes et contraignantes
- Rayon de 5 km et N2000: Mesures moyennes et contraignantes
- Partout ailleurs: Mesures moyennes à légères et sur base volontaire

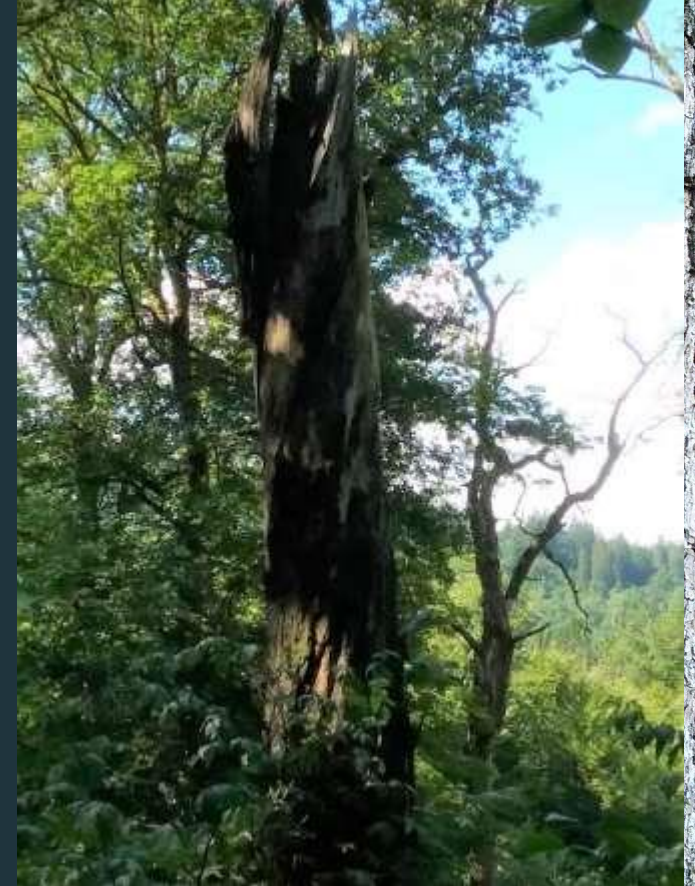
→ Développement d'un régime d'aide compensatoire et/ou incitatif



# Améliorer la disponibilité en gîtes arboricoles



tous les arbres gîtes connus  
nombre de gîtes disponibles  
arbres gîtes potentiels



Distance max. entre îl

- Gestion sylvicole dirig



# Améliorer la disponibilité en gîtes arboricoles

→ Augmentation des îlots de conservation

- 3-10% de la surface forestière boisée
- Surface = 1 à 20 ha (3ha de moyenne)
- Distance max entre îlots: 2 km



# Améliorer la disponibilité en proies

→ Augmenter la quantité de bois mort

5-10% du  
vol. de bois vivant

- Sur pied:
  - min.2 arbres/ha
  - Chandelles, quilles, arbres foudroyés...
  
- Au sol:
  - 5-20 m<sup>3</sup>/ha
  - 3-4 gros houppiers non démembrés/ha; 6-10 souches hautes/ha; rémanents de toutes tailles



# Améliorer la stratification des peuplements

## → Améliorer la structure verticale

- PAF favorisant 1000 ha/an
  - La régénération naturelle
  - Les essences compagnes (bouleau, saule, tilleul, érable...)
  - Le maintien des strates arbustives, des essences minoritaires et pionnières lors des éclaircies
  - Le maintien des essences pionnières jusqu'à dépérissement lors des coupes à blanc

## → Améliorer la structure horizontale

- Création de lisières internes et externes 100 km
- Gestion différenciée
  - Intervention progressive, par poche
  - À maintenir lors des coupes





# Améliorer les terrains de chasse forestiers

- 
- Maintenir/restaurer l'intégrité des massifs forestiers feuillus de + 100 ha
    - Favoriser la sylviculture feuillue indigène
  - Création d'îlots feuillus au sein des peuplements résineux 5 ha / an
  - Restauration des fonds de vallées 10 ha / an
    - Désenresinement
    - Installation de peuplements feuillus de fonds de vallées



# Améliorer les terrains de chasse agricoles et les axes de transit

→ Promotion des MAE favorables à l'espèce

→ Amélioration de la connectivité extra-forestière

- Plantation en milieu agricole
- Restauration des cordons alluviaux

100 km de haies, 25 verges, 1000 arbres isolés  
50 km de ripisylve

- Dans un rayon de 5 km autour des colonies connues
- Dans les milieux agricoles connectant des massifs boisés de + 100 ha
- En connexion directe avec les massifs forestiers





Formations

Sensibilisation

Accompagnements





Merci pour votre écoute